



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 118516

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'opacité des contenus des actions de formation destinées aux salariés des administrations et des entreprises nationales des actions destinées aux salariés des entreprises privées qui relèvent de la cotisation obligatoire des entreprises. On sait que la formation, du fait de l'évolution de la société, joue un rôle de plus en plus important. Des sommes considérables y sont dépensées dont l'utilisation n'est pas toujours incontestable. La Cour des comptes vient ainsi, dans son dernier rapport, de critiquer la gestion de certains organismes chargés de la collecte des contributions des entreprises à la formation professionnelle. Beaucoup d'observateurs de la formation mettent l'accent, pour leur part, sur d'autres aspects de ce dispositif. Ils insistent sur l'inadéquation fréquente qui existe entre les thèmes développés par la formation et les difficultés rencontrées par beaucoup de travailleurs. La médecine du travail s'inquiète de l'accroissement de la souffrance au travail, souffrance qui se traduit par toutes sortes de troubles psychologiques ou psychosomatiques. Il apparaît à beaucoup d'experts que, loin de contribuer à diminuer les tensions dont souffrent les travailleurs et à favoriser une vision sereine du travail, les séances de formation, dans beaucoup de cas, aggravent leurs inquiétudes par la pression qu'elles leur imposent. Il arrive fréquemment, en effet, que les intitulés des actions de formation ne rendent compte que de très loin de leur contenu réel. Il est pourtant constant de considérer que, à côté de sa fonction économique, la formation doit jouer un rôle social et, d'une certaine manière, culturel. Tel était le sens des lois Delors de 1971 et des lois Auroux de 1982. Sans qu'il soit nécessaire, vu l'évolution des deux dernières décennies, de s'en tenir à ces deux références, un audit des contenus de la formation devrait être réalisé. Il serait confié à une commission composée de fonctionnaires, de représentants des instituts de formation et de praticiens et observateurs indépendants. C'est pourquoi elle demande au Gouvernement quels moyens il peut mettre en oeuvre pour qu'un examen complet et exigeant des contenus de la formation permette de donner tout son sens et toute son efficacité à cette institution incontournable.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118516

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1698